

Procès-verbal convenu

Les représentants du Gouvernement du Canada et du Gouvernement du Japon sont parvenus à l'accord suivant lors de leurs négociations de l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon sur la Coopération scientifique et technologique:

En ce qui concerne les activités de coopération mentionnées dans les Articles I et II de l'Accord, les Parties contractantes peuvent, le cas échéant, être appuyées par des organismes du secteur public et du secteur privé, conformément aux lois et règlements en vigueur dans chaque pays.

Tokyo, le 7 mai 1986

BARRY C. STEERS

Pour le Gouvernement du Canada

SHINTARO ABE

Pour le Gouvernement du Japon